

# REGLEMENT INTERIEUR

## VIDE GRENIER DU SNO

### DIMANCHE 9 Avril 2017 de 9h à 18h

*Sur le parking du Pré-Hembert à l'extérieur du Stade de Rugby du  
Rue Albert Einstein à Saint-Nazaire (près de la Cité Saitaire)*

---

#### ○ **ARTICLE 1 : PIECES A FOURNIR**

Les réservations ne seront enregistrées qu'à réception d'un dossier complet :

- Bulletin d'inscription signé avec attestation de lecture du présent règlement intérieur ;
- Photocopie de votre pièce d'identité (carte d'identité, passeport ou permis de conduire) ;
- Votre règlement en espèces ou par chèque libellé à l'ordre du SNO

#### ○ **ARTICLE 2 : MISE EN PLACE ET STATIONNEMENT**

Pour une bonne organisation et des conditions optimales de sécurité, les horaires suivants devront, impérativement, être respectés :

- Ouverture des portes pour la mise en place à partir de 7h30 ;
- Réception et installation des exposants, impérativement avant 9h.
- Pour des raisons de sécurité, la circulation et le stationnement des véhicules seront interdits dans l'enceinte du vide-grenier de 9h à 18h ; ils devront être garés à l'extérieur du parking.

#### ○ **ARTICLE 4 : REGLEMENT POUR UNE VENTE AU DEBALLAGE**

- Pendant toute la durée de la manifestation, le déballage, l'exposition et la vente seront exclusivement réservés aux **particuliers non professionnels** ;
- Les objets vendus devront être **personnels et non neufs** ;
- Les exposants ne pourront en aucun cas vendre de nourriture et de boissons ;
- De plus, il sera interdit de vendre quelques animaux que ce soit ainsi que des armes de poing ou armes à feu ;
- Un service « Restauration / Débit de boissons » sera mis en place et tenu par les bénévoles de l'association. Un bon pour un café vous sera remis à votre arrivée pour bien débuter la journée

#### ○ **ARTICLE 5 : ORGANISATION**

- L'absence de l'exposant (pour quelque raison que ce soit) ainsi que les mauvaises conditions météorologiques (vent, pluie, grêle, froid) ne donneront droit à aucun remboursement ;
- Tout emplacement réservé et non occupé à 9h, sera considéré comme libre.

#### ○ **ARTICLE 6 : PROPRETE DES EMPLACEMENTS**

- Tous les emplacements devront être rendus dans un parfait état de propreté ;
- Un sac poubelle vous sera remis dès votre arrivée pour les déchets de la journée.

#### ○ **ARTICLE 7 : ANIMAUX**

La présence d'animaux de compagnie en liberté, notamment de chiens, sera interdite dans le périmètre du vide-grenier ; ils devront obligatoirement être tenus en laisse.

#### ○ **ARTICLE 8 : RESPONSABILITE DES EXPOSANTS**

- Ce jour, Dimanche 9 Avril 2017, les organisateurs se dégagent de toute responsabilité en cas de vol, perte ou détérioration sur les stands (objets exposés, parapluies, structures...) ;
- Les participants reconnaissent être à jour de leur assurance responsabilité civile.

#### ○ **ARTICLE 9 : SANCTIONS**

- Les organisateurs se réservent le droit d'expulser toute personne qui troublerait le bon ordre ou la moralité de la manifestation et qui ne respecterait pas ce règlement ;
- Aucune indemnité ou remboursement de toutes sortes ne pourra être réclamé.